

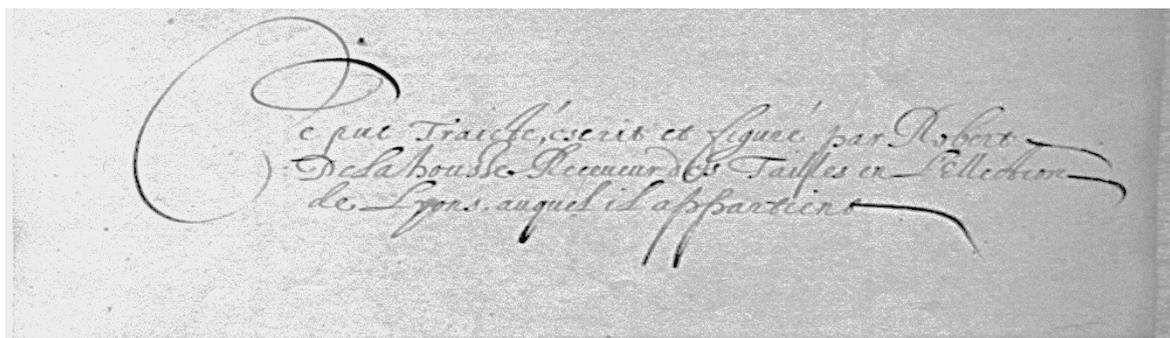
## 2. Un nom : « Delahousse »

Face au somptueux ex-libris d'A. de Chenevarin, deux annotations sur une page blanche, une mention manuscrite « St Germ 1191 », a priori énigmatique. Et une annotation technique « Volume de 92 feuillets / le feuillet 78 est blanc / 28 novembre 1899

Suit la première page manuscrite du traité. En haut, à gauche du titre, un nom manuscrit : Delahousse



Rien de plus sur ce manuscrit qui nous permettrait d'identifier l'auteur de cette signature. Mais sur un autre manuscrit de Guillaume Levasseur, le « traité de fabricometrie ou ergastice du point» (BNF ms, fr,19062), on peut lire :



*« ce pur traité escrit et figuré par Robert Delahousse receveur des tailles en l'ellection de Lyons auquel il appartient »*

Que ce soit sur l'un ou l'autre des manuscrits le graphisme de « Delahousse » est sensiblement le même (D, h, sS)

Robert Delahousse, receveur des tailles à Lyons la forêt, a donc copié les œuvres de Guillaume Levasseur. Quand ? Pourquoi ? Comment ce manuscrit est-il entré en possession de Antoine de Chesnevarin ?

A quelle période Robert Delahousse était-il à Lyons la Forêt ?

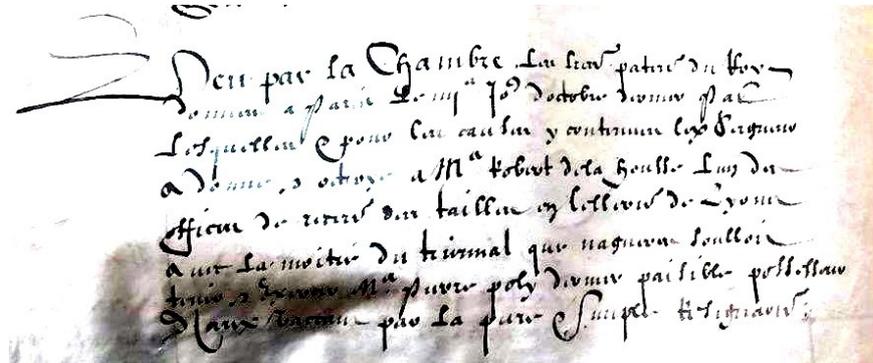
Les « mémoires de la société des antiquaires de Normandie »<sup>1</sup> qui inventorient année par année les actes des « mémoriaux de la chambre des comptes de Rouen »<sup>2</sup>, signalent que figurent en l'année 1611 :

---

<sup>1</sup> Archives historiques de Seine Maritime, côte RH27/22, *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, Tome 18, 2<sup>e</sup> série, 8<sup>e</sup> volume, 1851, page 94

*lettres de provision de M. Robert La Housse à l'office de receveur  
des tailles de Lyons y compris la moitié du triennal par la résignation de Pierre Poly*

La consultation de ces lettres de provision révèle, outre les redevances diverses dont il a dû s'acquitter, l'origine de la charge de Robert Delahousse :



*« Reçues par la chambre les lettres patentes du Roy  
Données à Paris le 4ème jour d'octobre dernier par  
Lesquelles pour les causes et continuer les services  
A donné et octroyé à Mr Robert de la housse l'un des  
Offices de receveur des tailles en l'élection de Lyons  
Avec la moitié du triennal que naguère vouloit  
Tenir et exercer Mr pierre poly devenu paisible possesseur  
De baux vacants par la pure simple résignation »*

Robert Delahousse n'a pas hérité de la charge d'un ascendant mais a acquis cette charge « par la résignation de Pierre Poly » c'est à dire par le renoncement de celui-ci à sa charge.

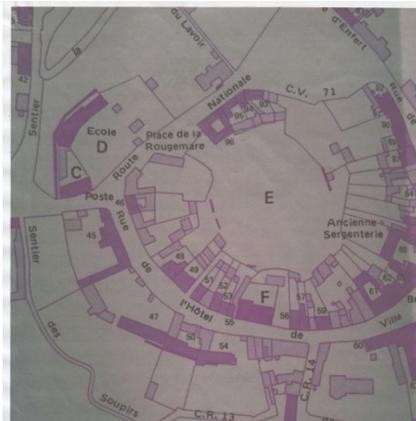
Les registres paroissiaux de Lyons comportent des actes concernant d'autres Delahousse : Michel, percepteur des tailles en 1660, David, son fils, toujours percepteur des tailles en 1670

Si l'on peut supposer que ceux-ci sont des descendants de Robert, aucun acte ne permet de l'affirmer. De plus entre 1611, année de la prise de fonction de Robert, et 1660 année de celle de Michel Delahousse, d'autres receveurs des tailles ont vraisemblablement occupé la charge, ce qui reste à préciser.

Il ne semble donc pas qu'il y ait eu transmission selon le principe de vénalité des charges

Enfin signalons qu'un acte de 1666 mentionne « Michel de La Housse » à propos d'un hôtel particulier, toujours visible dans la commune, au n° 47 de la rue de l'hôtel de ville, qui paraît dater du début du XVII<sup>e</sup>. Monsieur Nardeux historien spécialiste du XVI<sup>e</sup> siècle à Lyons-la-Forêt suppose que Robert était peut-être un ascendant de Michel qui aurait pu être à l'origine de la construction de cette demeure.

Aucun acte notarié de l'époque qui pourrait confirmer cette hypothèse n'a encore pu être trouvé concernant cette demeure.



plan de Lyons la forêt



La Maison « Delahousse » vue de la sente des soupirs

En revanche, le répertoire des actes de vente de maisons à Rouen fait mention de l'achat par Robert Delahousse, en 1629, d'une maison à François Benard, paroisse St Laurens.  
3

### les relations entre Robert Delahousse et Antoine de Lamare de Chesnevarin

Robert Delahousse était-il contemporain de Antoine de Lamare de Chesnevarin à Lyons ?

Chesnevarin né en 1591 est mort en 1670. Robert Delahousse déjà receveur des tailles en 1611 était-il plus âgé ? Les lettres de provision de Robert Delahousse à l'office de receveur des tailles indiquent bien que son âge était compatible avec la fonction mais sans le préciser. Son acte de mariage à Rouen en 1613 n'en fait pas non plus mention. Tous deux étant impliqués dans les finances royales, dans un même pays d'élection il est vraisemblable qu'ils se soient connus au moins pendant une certaine période. En 1618, un acte officialise l'union de l'office de receveur des tailles triennal de Lyons aux offices antien et alternatif que tiennent Jehan Delamare et Robert Delahousse.<sup>4</sup> Coïncidence de patronyme ou relation familiale entre Antoine de Lamare et Jehan Delamare (l'orthographe des noms propres n'étant pas fixé à l'époque). Une relation familiale pourrait expliquer que Robert Delahousse ait pu tisser, par cet intermédiaire professionnel, des liens avec Antoine Delamare, bibliophile averti.

### Pourquoi un receveur des tailles copie-t-il des œuvres scientifiques ? Et en particulier celles de Levasseur ?

« Receveur des tailles » est une charge achetée « alimentaire » qui ne devait pas être trop prenante mais rémunératrice, surtout quand il y avait association de deux receveurs et

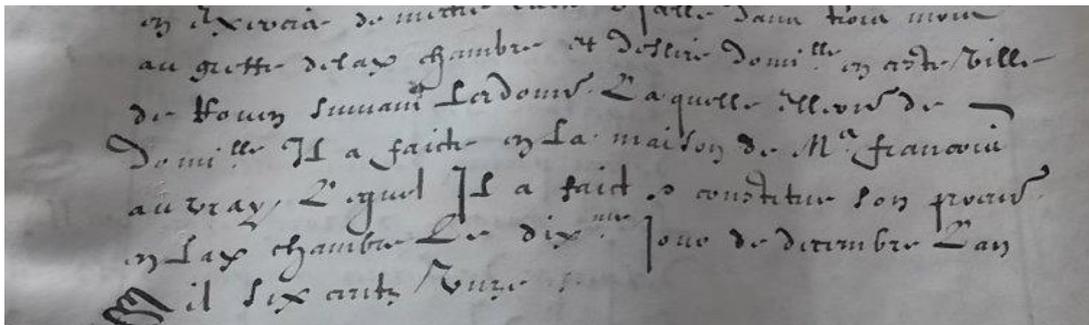
<sup>3</sup> Archives départementales de Seine maritime, tabellionage de Rouen, 2<sup>E</sup> 1/92-1600-1687

<sup>4</sup> Archives de Seine Maritime, mémoires de la chambre des comptes de Rouen, créations et suppressions d'offices (1581-1790) 2B6

que le travail était confié à des commis. On peut penser qu'elle devait laisser au possesseur de la charge quelque loisir à consacrer à des activités intellectuelles de son goût. ([Annexe 1](#))

Pierre Ageron émet [l'hypothèse](#) que Delahousse ait pu vraisemblablement être élève de Levasseur, (certainement dans le cadre de cours particuliers donnés à des jeunes issus de la noblesse ou de la bourgeoisie, désireux de parfaire leurs connaissances)<sup>56</sup> A Rouen ? A Dieppe ? D'où venait donc Robert Delahousse ?

Assurément, en 1613, il épouse Isabeau Lesueur à Rouen , paroisse St Laurens. Cependant Il semblerait qu'il n'était pas domicilié à Rouen avant 1611. En effet, à la date de l'attribution de sa charge, selon l'acte ci-dessous, il a été contraint, à cette date, d'élire domicile à Rouen, ce qu'il fit chez un certain François Auvray



« .....  
au greffe de ladite chambre et deslire domicile en ceste ville  
de Rouen suivant lordonnance laquelle ellection de  
domicile il a faicte en la maison de Mr francois  
auvray le quel il a fait se constituer son procurant  
en ladite chambre le dixieme jour de decembre l'an  
mil six cent onze »

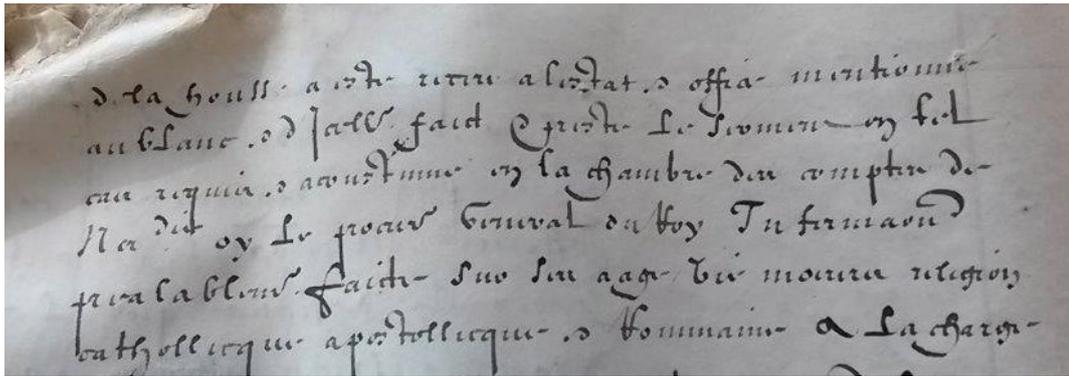
Bien que le patronyme de Delahousse soit plus fréquent dans le Nord de la France, il n'est pas exclu que Robert Delahousse puisse être originaire de Dieppe ou d'Arques. On trouve, en effet, dans les « mémoires de la société des antiquaires de Normandie » mention d'un Henry Delahousse qui reçoit ses lettres de provision « à l'office de receveur particulier des traictes triannaes au bureau de Dieppe nouvellement créé » en 1618, d'un Jean Delahousse, receveur des tailles dès 1627 à Arques, qui épouse Marthe Parent en 1632 à Dieppe. Une famille Delahousse figure donc bien à cette époque dans la région de Dieppe. Il devient alors vraisemblable, sans en avoir la preuve formelle, que Robert Delahousse appartienne à cette parenté, soit issu de cette région et ait donc suivi les cours de Guillaume Levasseur d'abord à Dieppe puis à Rouen.

Levasseur était protestant, Delahousse était catholique, état, comme son âge, vérifié officiellement après enquête par le procureur général du Roi, avant l'attribution de la charge de receveur des tailles<sup>7</sup>. Ce n'était pas, sous le règne de Henri IV, un obstacle.

<sup>5</sup> Pierre Ageron, « Le programme pédagogique de Guillemme Le Vasseur, architecte, professeur de mathématiques, ingénieur et pilote en la mer océane », actes du 50<sup>e</sup> congrès de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie.

<sup>6</sup> Pierre Ageron , Bulletin de la société d'histoire du protestantisme en Normandie n°59 (2016) page 3-8.

<sup>7</sup> Archives de Seine Maritime, mémoires de la chambre des comptes de Rouen, créations et suppressions d'offices (1581-1790) 2B6



*de la housse a esté reçu à lestat et office mentionnés.  
.....et d'icelui fait preste le serment on fit  
Cair requerir et acoustumer en la chambre des comptes de  
Normandie .oy par procureur general du Roy Information  
préalablement faite sur son aage vie mœurs religion  
cathollicque apostollicque et Romaine*

Levasseur étant très réticent à diffuser ses découvertes, trois seulement de ses ouvrages ont été imprimés..

Dans son « *avertissement* » au lecteur de son ouvrage de trigonométrie de 1626, un des rares ouvrages imprimé, sans nom d'auteur, Levasseur exprime ainsi sa conception :

*« J'ay longtemps combattu contre mes amis, avant que me pouvoir résoudre à te rien présenter de ma façon. Mais en fin forcé de leurs prières, plustost que persuadé je me suis laissé combler à te faire voir ce petit traicté, sans nom, à fin que demeurant derriere le tableau, comme Apelles, sans estre veu, je puisse apprendre plus fidèlement »*

On peut admettre alors que Delahousse, pour posséder les ouvrages de Levasseur n'ait eu d'autre recours que de les copier. Ce manuscrit se veut être un traité pratique et toute explication théorique est suivie d'un exemple concret. Ces exemples font parfois appel, pour leur démonstration, à des dates. Elles font référence à l'année 1608, ce qui nous permet de penser que c'est l'année où l'auteur a écrit son manuscrit, mais Robert Delahousse n'a indiqué aucune date pour la réalisation de sa copie.

Si l'on imagine le maître professant à des élèves qui notent sous sa dictée, Robert Delahousse aurait pu copier ce traité en 1608 alors qu'il n'était pas encore receveur des tailles, ce qu'il deviendra en 1611.

La bibliothèque de Plymouth possède également un manuscrit de la *Géodrographie* de Levasseur très semblable à celui de la BNF et portant les mêmes dates

Il n'est pas de l'écriture de Delahousse. L'espoir était que ce soit l'original.

Hélas c'est aussi une copie.

Copie avec parfois des blancs, des mots différents, comme si il s'agissait du travail d'un autre élève avec ses maladresses ou ses interprétations de mots du maître peut-être « illisibles » ou « incompris ». Aucune indication de l'identité du copiste ne figure sur ce manuscrit trouvé en Angleterre dans des décombres après la guerre 39-45.

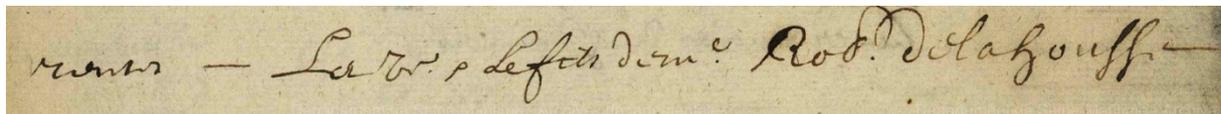
Qu'est devenu l'original de la *Géodrographie* ? Cela reste un mystère. A-t-il jamais existé ?

## Quand De Chesnevarin est-il entré en possession de ce manuscrit ?

Delahousse et de Chesnevarin vivaient-ils à Lyons-la-Forêt ou à Rouen ? Il est vraisemblable que tous deux, exerçant leurs talents dans le domaine de la finance, se connaissaient d'autant que De Chesnevarin possédait des propriétés en l'élection de Lyons la forêt où Delahousse était receveur des tailles. Grand amateur de livres et manuscrits celui-ci a sans doute eu connaissance des copies des manuscrits de Levasseur que possédait Delahousse. Dans quelles circonstances se les est-il procurés, est-ce à la mort de Delahousse (où est-elle survenue ? à Lyons ? les registres paroissiaux de Lyons la forêt n'en font pas mention, à Rouen plus vraisemblablement) ou bien les a-t-il acquis auparavant ?

En 1620 Robert Delahousse était toujours receveur des tailles. Il est désigné, à cette date, comme bénéficiaire de 71 livres de rente de la part d'un certain Caron.

Le rachat de cette rente en 1646 par les héritiers de Caron donna lieu à un litige.<sup>8</sup> Robert Delahousse était-il toujours en vie à cette date ? on aurait pu le penser mais sur un répertoire d'inventaire d'actes **d'héritages** du tabellionage de Rouen figure, à la date du 8 aout 1638<sup>9</sup>, la mention suivante :



*rentes — La r(ente) p (our) le fils de mr Rob. Delahousse*

Puisqu'il s'agit d'un registre consignait les héritages on peut, à juste titre, penser que Robert Delahousse était décédé, ce qui ne contredit en rien la date du litige qui intervient en 1646, le décès des parties qui ont contracté la dette ou des bénéficiaires de la rente n'entraînant pas, à l'époque, l'extinction de celles-ci qui se reportent sur les héritiers.

Une hypothèse devient vraisemblable : Robert Delahousse décède aux alentours de 1638, (la consultation de l'intégralité de l'acte, si elle est possible le confirmera), son fils ne porte pas, comme lui, un intérêt particulier aux écrits scientifiques de Levasseur. De Chesnevarin qui connaît l'existence de ces manuscrits les acquiert pour sa collection à ce moment-là.

---

<sup>8</sup> France, BNF, *Gallica*, bibliothèque numérique de la BNF, Nouveau traité des hypothèques avec des remarques sur l'ancien traité, Me Olivier Estienne, avocat au parlement de Normandie, 1705.

<sup>9</sup> Archives départementales 76, Inventaire d'actes concernant des héritages et des fiefs nobles, répertoire d'actes 1570-1695, cote 2 E1/125, page 28.